

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
NORD OUEST CHARENTE**

Siège social : Maison de l'Eau – 16140 SAINT FRAIGNE

☎ 05. 45. 24. 84.17

PROCES VERBAL REUNION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 MARS 2023

Date de la convocation	14/03/2023
Date d'affichage de la convocation	14/03/2023

Le quatorze mars deux mil vingt-trois, les membres du Comité syndical ont été convoqués pour se réunir le vingt mars deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente à la Maison de l'Eau de Saint-Fraigne.

MEMBRES PRESENTS : M. MEGRET, M. SOURISSEAU, M. VRIGNON, Mme GAUTHIER, M. PERONNE, M. RABIOUX, M. VIGIER, Mme. BELLAUD, M. THOMAS Jean Claude, M. BRISSONNAUD, M. RADOUX, Mme RIVET, M. BARBARIT, M. FERREIRA DA COSTA, M. COMTE Joël, M. LAVERGNE, M. BARONI, M. ROCTON, M. MICHAUD, M. LIZOT Yves, M. BARNERON, M. PARTHENAY, M. MORINEAU(Suppléant), M. JOSEPH (Suppléant).

MEMBRES REPRESENTES PAR POUVOIR : M. VALADE par M. MEGRET, M. BASTIER par Mme BELLAUD, Mme. TOPOLEWSKI par M. FERREIRA DA COSTA, Mme LONARDI par Mme RIVET, Mme BEAUVAL par M. RADOUX, M. COMTE Bernard par M. VIGIER,

MEMBRES EXCUSES / ABSENTS : M. GILLET, M. CARON, M. ALLEMAND, M. RICHARD, M. DELACROIX, M. THOMAS Thierry, M. DUFOUR, Mme LEBRETON, M. BEAUMARD, M. BOURBON, M. LIZOT Christophe, Mme GUERRY, M. DELUSSET, M. BOUCHAUD, M. DUCOURET, Mme JEROME.

Monsieur MEGRET est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 07 MARS 2023

Monsieur le Président rappelle que du fait de son empêchement le précédent comité syndical avait été présidé par la 1ère Vice-Présidente. Monsieur le président demande à l'assemblée si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal du comité syndical du 07 mars 2023. En l'absence de remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

LISTE DES ARRETES PRIS PAR DELEGATION

Conformément aux dispositions des articles L21.22-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président informe le comité syndical des décisions prises par le Président par application des délégations accordées au Président conformément à la délibération n°2022-43.

Dans ce cadre les décisions par délégations suivantes ont été prises entre le 07 mars 2023 et le 20 mars 2023:

2023-12 : Décision d'ester en justice et de saisir un avocat – Recours de la société VEOLIA-Compagnie Générale des Eaux contre l'application des pénalités sur le rendement contractuel du délégataire de service Public pour l'ex territoire de Champniers.

2023-10 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Président informe que le budget primitif 2023 a été construit sur la base des résultats dégagés sur l'exercice 2022, sur les recettes d'investissement 2023 et sur les priorités déterminées par les délégués en matière de travaux. Celui-ci a fait l'objet d'un débat d'orientation budgétaire le 07 mars 2023.

Monsieur le président donne la parole à Monsieur Loïc RADOUX, 4^{ème} Vice-Président en charge des finances.

Monsieur RADOUX indique que le budget de l'eau s'équilibre, tous mouvements confondus, à 2 985 869,00 € en section d'exploitation et à 3 861 793,00 € en section d'investissement.

Monsieur RADOUX donne lecture du budget 2023.

En section d'exploitation, les dépenses par chapitre s'articulent de la façon suivante :

DEPENSES		BP 2022	BP 2023	EVOLUTION
011	Charges à caractère général	358 750,00 €	244 700,00 €	-31,79%
012	Charges de personnel et frais	222 650,00 €	246 650,00 €	10,78%
65	Autres charges gestion courante	88 100,00 €	82 600,00 €	-6,24%
66	Intérêts	31 490,00 €	28 650,00 €	-9,02%
67	Charges exceptionnelles	41 000,00 €	85 000,00 €	107,32%
68	Dotations	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00%
022	Dépenses imprévues	57 000,00 €	40 000,00 €	-29,82%
TOTAL EN REEL		823 990,00 €	752 600,00 €	-8,66%

DEPENSES		BP 2022	BP 2023	EVOLUTION
023	Virement à la section investissement	1 335 300,00 €	1 364 257,00 €	2,17%
042	Op. d'ordre de transferts	837 175,00 €	869 012,00 €	3,80%
TOTAL EN ORDRE		2 172 475,00 €	2 233 269,00 €	2,80%

Monsieur RADOUX précise que les charges à caractère général correspondent au coût de fonctionnement du syndicat. Elles sont la deuxième source de dépenses de fonctionnement.

Pour 2023, elles sont évaluées à 244 700 €.

Monsieur RADOUX rappelle qu'une baisse d'environ 31% sur le chapitre 011 correspondant à la fin de la dépense liée à la redevance prélèvement sur la ressource auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la vente d'eau du territoire Val de Roche. La gestion du territoire de Val de Roche (Commune de Ruffec, Barro, Condac et Verteuil sur Charente) a été confiée à compter du 1er janvier 2022 à la société SAUR par Délégation de Service Public. Les coûts induits seront prélevés directement sur la facture d'eau des abonnés et versés par la SAUR. Pour mémoire, le montant budgétisé en 2022 était de 105 000 €.

De même, il précise que les charges exceptionnelles sont en augmentation de 107 %. Elles regroupent les annulations de titres des années précédentes et les éventuels avoirs des factures d'eau potable issus de la facturation du secteur du Val de Roche antérieur à 2022. Suite au recours devant le tribunal administratif de la société VEOLIA relatif aux pénalités de rendements 2021 sur le secteur de Champniers, il est nécessaire de prévoir la possibilité d'annulation du titre émis en 2022 pour la somme de 82 096.90 €. Il est donc proposé d'inscrire 85 000 € au budget 2023.

	DEPENSES	RAR 2022	INSCRIPTIONS 2023	TOTAL
23	Immobilisations en cours	1 865 235,00 €	1 980 254,00 €	3 345 489,00 €
2313	Constructions			
	op 851 Roche St Fraigne - réhabilitations forages	250,00 €		250,00 €
	op 187 Roche St Fraigne - réhabilitations forages		100 000,00 €	100 000,00 €
	op 126 Boixe - renouvellement canalisation vouharte - 2ème partie accélérateur	10 233,00 €	155 000,00 €	165 233,00 €
	op 151 Sécurisation bâtiments exploitation	110 790,00 €	10 000,00 €	120 790,00 €
	op 163 Boixe - Réfection ouvrages d'arts Beaumont	393 112,00 €	30 000,00 €	423 112,00 €
	op 196 Boixe - Réfection ouvrages d'arts Vars		300 000,00 €	300 000,00 €
2315	Installations			
	op 126 Boixe - renouvellement canalisation vouharte - 2ème partie accélérateur	150,00 €		150,00 €
	op 156 St Fraigne - Ligné route de Luxé	150,00 €		150,00 €
	op 157 Boixe - Vars - Route de Rouillac	150,00 €		150,00 €
	op 158 St Fraigne - Ebréon Beaunac	150,00 €		150,00 €
	op 164 Boixe - Montignac sur charente - RD737 et VC Rivière Ménadeau	289 950,00 €	20 000,00 €	309 950,00 €
	op 165 Boixe - Vars - Impasse pont du Roy (lutte CVM)	1 950,00 €		1 950,00 €
	op 166 St Fraigne - Charmé RD 185	102 100,00 €		102 100,00 €
	op 167 St Fraigne - Aigre	276 300,00 €	20 000,00 €	296 300,00 €
	op 168 St Fraigne - Oradour	3 250,00 €		3 250,00 €
	op 169 St Fraigne - Charmé Ligné RD 32	41 000,00 €	10 000,00 €	51 000,00 €
	op 170 Roche - Ruffec Rue de l'Abbevoir	150,00 €		150,00 €
	op 171 Boixe - Amberac " Barateau "	7 950,00 €		7 950,00 €
	op 176 Villefagnan - Villefagnan Rue du Clos	80 600,00 €		80 600,00 €
	op 177 Villefagnan - Villefagnan Rue du Temple		310 000,00 €	310 000,00 €
	op 178 petites extensions 2022	10 800,00 €		10 800,00 €
	op 179 hors programme 2022 (lutte CVM)	13 700,00 €		13 700,00 €
	op 180 Villefagnan - Raix centre bourg	150,00 €		150,00 €
	op 182 Roche - Dévoisement réseau route Pérudeau RUFFEC	22 350,00 €		22 350,00 €
	op 188 petites extensions 2023		70 000,00 €	70 000,00 €
	op 189 hors programme 2023 (lutte CVM)		69 754,00 €	69 754,00 €
	op 190 Roche-Ruffec impasse Plaisance		25 000,00 €	25 000,00 €
	op 191 Roche-Ruffec Route de Montjean		180 000,00 €	180 000,00 €
	op 192 St Fraigne - Boibeaudrant		160 000,00 €	160 000,00 €
	op 193 Boixe Montignac - Route de Nitrat		300 000,00 €	300 000,00 €
	op 194 dévoisement UDL		85 000,00 €	85 000,00 €
	op 195 Villefagnan - Route de la Gare		135 500,00 €	135 500,00 €

En section investissement, les recettes par opération s'articulent de la façon suivante :

Monsieur RADOUX rappelle l'ensemble des subventions attendues au titre des travaux et études en cours :

	RECETTES	RAR 2022	INSCRIPTIONS 2023	Total Syndicat
13	Subventions d'investissement	376 239,00 €	69 637,00 €	445 876,00 €
13111	Agence Adour Garonne - travaux	296 128,00 €	- €	296 128,00 €
13111	Agence Adour Garonne - études Vars	49 140,00 €	54 780,00 €	103 920,00 €
13111	Agence Adour Garonne - acquisition terrain		7 329,00 €	7 329,00 €
1312	Région - Etudes de Vars	7 959,00 €		7 959,00 €
1312	Région - Acquisition terrain		1 316,00 €	1 316,00 €
1314	Commune		6 212,00 €	6 212,00 €
1318	Autres	23 012,00 €		23 012,00 €

Entendu le rapport du budget primitif 2023, Le comité syndical approuve à l'unanimité celui-ci.

En section d'exploitation, les recettes par chapitre s'articulent de la façon suivante :

RECETTES		BP 2022	BP 2023	EVOLUTION
002	Résultat d'exploitation reporté	1 374 201,00 €	1 081 761,10 €	-21,28%
70	Vente de Produits	1 400 000,00 €	1 600 000,00 €	14,29%
74	Subventions d'exploitation	155 000,00 €	145 000,00 €	-6,45%
75	Autres produits de gestion	8 900,00 €	9 000,90 €	1,13%
77	Produits exceptionnels	- €	82 000,00 €	
TOTAL EN REEL		2 938 101,00 €	2 917 762,00 €	-0,69%

RECETTES		BP 2022	BP 2023	EVOLUTION
042	Transfert entre sections	58 364,00 €	68 107,00 €	16,69%
TOTAL EN ORDRE		58 364,00 €	68 107,00 €	16,69%

Monsieur RADOUX mentionne que l'augmentation de recette en 2023 d'environ 14 % est liée au nouveau mode de gestion du secteur de Val de Roche par délégation de service public. Un décalage des recettes de vente d'eau potable s'opère la première année. La vente d'eau du 2ème semestre de l'année n est versée par la SAUR qu'au cours du mois de mars de l'année n+1. Suivant les projections réalisées le montant est estimé à 200 000 € HT. Cette donnée est prise en compte dans l'élaboration budgétaire 2023 avec une recette totale escomptée à 1 600 000 € HT.

En section investissement, les dépenses par opération s'articulent de la façon suivante :

DEPENSES		RAR 2022	INSCRIPTIONS 2023	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	167 962,00 €	20 000,00 €	187 962,00 €
2031	Frais d'études			
	op 134 Boixe - Etude des sols station de Vars	167 962,00 €	20 000,00 €	187 962,00 €

DEPENSES		RAR 2022	INSCRIPTIONS 2023	TOTAL
21	Immobilisations corporelles	25 690,00 €	31 000,00 €	56 690,00 €
2111	Acqu. terrains			
	op 126 Boixe - renouvellement canalisation vouharte - 2ème partie accélérateur		3 000,00 €	3 000,00 €
	op 184 Acquisition terrain programme re source 2023		20 000,00 €	20 000,00 €
2183	Acqu. Matériel Bureau & informatique			
	op 185 matériels Bureau & informatique 2023		3 000,00 €	3 000,00 €
2184	Acqu. Mobilier			
	Op 174 Mobilier 2022	250,00 €	- €	250,00 €
	Op 186 Mobilier 2023		5 000,00 €	5 000,00 €
	Op 183 Exposition "Eau du Haut"	25 440,00 €		25 440,00 €

**2023-11 CONVENTION FINANCIERE POUR LE DEVOIEMENT DU RESEAU D'EAU
POTABLE
LOTISSEMENT "ZA LES COTEAUX IV" – LIDL – COMMUNE DE VARS**

Monsieur le Président informe que la société LIDL, conformément à son dépôt de Permis de construire n°016 393 22 X0007 en date du 08 avril 2022 à la Mairie de Vars (16330), prévoit le projet de construction d'un bâtiment annexe de stockage.

Le SIAEP Nord-Ouest Charente dispose d'une canalisation d'eau potable sur l'assiette du terrain de la future construction. Il est nécessaire au préalable de procéder au dévoiement du réseau d'eau potable sur le domaine public de la commune de Vars, lotissement « ZA les Coteaux IV ».

Le dévoiement du réseau d'une longueur de 550 m se fera dans la limite des capacités techniques des installations du SIAEP Nord-Ouest Charente.

Le financement du dévoiement du réseau fixé à 73 500.00 € H.T (travaux et maîtrise d'œuvre) sera à la charge de la société LIDL.

La présente convention vise à préciser les obligations des parties puis de présenter les conditions et modalités de réalisation des travaux de dévoiement du réseau d'eau potable lotissement « ZA Les Coteaux IV » sur la commune de Vars par le SIAEP Nord-Ouest Charente.

Le comité syndical approuve à l'unanimité les termes de la convention relative au dévoiement du réseau d'eau potable ZA Les Coteaux IV sur la commune de Vars tels qu'ils sont définis et autorise le Président ou le Vice-Président en charge des finances à signer ladite convention et tout document afférent.

**2023-12 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA MAISON
DE L'EAU AU PROFIT DU SIAEP NORD OUEST CHARENTE**

Monsieur le Président rappelle que la commune de Saint-Fraigne met à disposition du SIAEP Nord-Ouest Charente des locaux à usage de bureaux situés à la « Maison de l'Eau », rue du Chant du Coq -16140 SAINT-FRAIGNE.

Face à l'augmentation importante des charges de fonctionnement et en particulier de l'énergie, le Conseil municipal de Saint-Fraigne a décidé de réviser les loyers. Le loyer passerait à 3 600 € par an.

Le comité syndical décide d'approuver à l'unanimité les termes de la convention de mise à disposition des locaux de la maison de l'eau et donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer les documents se rapportant à cette délibération.

2023-13 PLAN DE GESTION DE LA SECURITE DE L'EAU

Monsieur le Président informe que pour garantir la sécurité sanitaire de l'eau de boisson, toutes les étapes de sa production doivent être vérifiées depuis la ressource en eau, le captage, le traitement et la distribution jusqu'au robinet du consommateur. Le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) répond à cet enjeu en appliquant une stratégie globale d'évaluation et de gestion des risques

Monsieur le président rappelle les objectifs :

- Disposer d'une description technique et organisationnelle précise du service,
- Recenser, sur le périmètre choisi, l'ensemble des dangers en matière de sécurité sanitaire,
- Décrire de façon précise, homogène et hiérarchisée, l'ensemble des risques associés aux services d'eau,
- Décrire les actions à mettre en œuvre ou les moyens de maîtrise, pour réduire ces risques,
- Décrire l'organisation à mettre en place pour inscrire l'évaluation et le renforcement de ces programmes d'action dans un processus d'amélioration continue.

Cette démarche peut donc être décomposée en quatre phases :

- ✓ Phase 1 : Etat des lieux fonctionnels et organisationnels du service d'eau
- ✓ Phase 2 : Etude de dangers et appréciation des risques sanitaires associés au service d'eau
- ✓ Phase 3 : Elaboration du plan de gestion
- ✓ Phase 4 : Elaboration et mise en place des outils permettant d'inscrire la gestion dans un processus d'amélioration continue

Le président propose que le Syndicat s'engage dans la mise en place d'un PGSSE.

Compte-tenu de la complexité de l'opération et afin de permettre une réelle appropriation de la démarche tant par les élus et les services de la collectivité que par les exploitants, il propose de démarrer dans un premier temps sur un petit secteur de distribution (UDI), l'UDI de Champniers, composée des communes d'Anais, Montignac Charente, Saint-Amant de Boixe et Vars.

Il rappelle que Charente Eaux apportera son appui pour cette opération.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'engager une démarche de Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau sur le syndicat Nord-Ouest CHARENTE en commençant par l'UDI de Champniers et d'étendre ensuite la démarche à l'ensemble du syndicat lorsque le plan d'action aura été mis en place sur ce premier territoire. Le comité syndical décide à l'unanimité de demander à Charente Eaux d'assister le syndicat pour la réalisation de la phase 1 d'état des lieux.

QUESTIONS DIVERSES

NIVEAU DES NAPPES

La présentation pour les forages faite par Mickaël Audouin de la SAUR :

- Station du Moulin Neuf : regarder le débit de trop plein qui a eu une augmentation de 350 m³ / h suite aux pluies de la semaine dernière (semaine 11).
La source va très bien ainsi que le forage. Aucune turbidité même en gros d'eau.
- Forage de Roche : rien d'inquiétant mais contrairement au Moulin Neuf eau turbide donc arrêt du forage et dès que ce taux descend au-dessous de 1 remise en route.

La présentation des puits de Vars faite par Marine Tallon :

- Les niveaux redeviennent corrects à surveiller dans les mois qui suivent.
- Volume d'eau dans les barrages : pas d'impact pour Moulin Neuf et Roche.
- Lavaud et Mas-Chaban à moitié rempli.

***En l'absence de questions et remarques supplémentaires,
l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président lève la séance à 20h20.***

Liste des délibérations :

- **2023-10** Vote du budget primitif 2023
- **2023-11** Convention financière pour le dévoiement du réseau d'eau potable lotissement « ZA les Coteaux IV » - LIDL – Commune de VARS
- **2023-12** Convention de mise à disposition des locaux de la Maison de l'Eau au profit du SIAEP Nord-Ouest Charente
- **2023-13** Plan de la Gestion de la Sécurité de l'Eau

Publié sur le site internet
du Syndicat, le

Le Président ,
Marc VIGIER,

Le secrétaire de séance,
Christian MEGRET,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Megret".

